

**OBJET : APPEL A PROJET MILDECA
2018 – SECTEUR JEUNESSE**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18 heures trente,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 17 mai 2018

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 30</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Christiane MOLLARET, Céline BOURSIER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Frédéric CALVAIRE (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL ; Jean Michel FERTIER à Jean Paul CLARET ; Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Cédric MOREL à Myriam CATTANEO</p>
--	---

CONSIDERANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT l'appel à projets 2018 proposé par « MILDECA » - mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives et les besoins repérés sur le territoire en termes de prévention relative aux conduites à risque,

CONSIDERANT l'organisation retenue par la collectivité pour la mise en œuvre de la politique Jeunesse, s'appuyant sur les associations en mission « jeunesse », favorisant l'élaboration de projets partagés,

CONSIDERANT la proposition de l'Association Pour l'Action Jeunes (PAJ), et son appel à mutualisation auprès des associations Jeunesse du territoire, pour valoriser les actions menées sur le sujet, et proposer des actions nouvelles,

Il est convenu que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse se porte candidate, après validation du dossier élaboré par les associations.

Concernant le chiffrage desdites actions, le budget élargera sur les fonds attribués par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, au titre de l'année 2018, aux associations Jeunesse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier auprès des services DDCSPP Savoie et MILDECA, comme précisé ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 28 mai 2018,

Le Président
Denis SEJOURNE

